DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :	53
En exercice :	53
Présents :	43

AUBERVILLIERS

N°158

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2026

L'AN deux mille vingt-six, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal - Hôtel de Ville à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, OURABAH Sofiane, NIAKATE Aïcha, FAZAZI Zeid, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, ANTIGNY-FERNANDES Yanna, HUREL Marguerite, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, PLEE Eric, KONTE Djieneba, ALEHAUSE Severine, DICKA Carole, LAFARGE Astrid, CAZALOT-DUQUESNE Laura, FRANCLET Karine, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BOUZIDI Zakia, BENDAHMANE Ayoub, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : BLIOT Cassandre, DIAW Amadou, KUMMER Ulysse.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Bastien LACHAUD	Monsieur Guillaume LESCAUT
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU	Monsieur Zeid FAZAZI
Monsieur Louis PRESSET	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Maximilien MESNARD	Madame Laura CAZALOT-DUQUESNE
Monsieur Lucas GOLON	Madame Carolina FAYE
Monsieur Pierre SACK	Madame Karine FRANCLET
Madame Ling LENZI	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Secrétaire de séance : Sadio SISSOKO

Séance du Conseil Municipal du 09/07/26 **N°158**

DGA Solidarité/ Direction de l'Animation Sociale (Maisons pour Tous) /

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement en faveur de l'Association Partenaire d'Avenir

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume LESCAUT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant la demande de Partenaire d'Avenir relative aux frais de fonctionnement de l'association ;

Considérant que cette association agit en complémentarité avec les politiques sociales municipales ;

Adoption à l'unanimité par 48 pour , 2 ne prennent pas part au vote(Zeid FAZAZI, Pierre-Yves NAULEAU)

DELIBERE :

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros en faveur de l'Association Partenaire d'Avenir.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (https://www.telerecours.fr/), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 16/07/26
Accusé en préfecture :
93-219300019-20260709-lmc146015-DE-1-1
Publiée le : 16/07/26

Le Maire,
Sofienne KARROUMI

Certifiée exécutoire : 16/07/26

Hôtel de Ville d'Aubervilliers
2, rue de la Commune de Paris
93308 Aubervilliers Cedex
www.aubervilliers.fr